

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent unième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 26 juin 2006 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 18 septembre 2006

Procès-verbal de la trois cent unième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 26 juin 2006 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Étudiante - Bacc. en sciences sociales		X
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique		X
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives		X
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GAUDREAU, Pierrette Représentante des chargés de cours	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique		X
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives		X
SIMARD, Étienne Étudiant - Maîtrise en développement régional	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>INVITÉ</u> :		
BOUDREAU, Claude Directeur- Communications et recrutement		X

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
--	----------------	---------------

OBSERVATEURS RÉGULIERS :

MONDOU, Hélène
Agente de recherche
Décanat des études

X

ROCHFORD, Odette
Technicienne - EMI

X

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline
Secrétaire général

X

La présidente du Conseil d'administration, madame Marlène Thonnard, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal de la trois centième réunion

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions de la deux cent quatre-vingt-deuxième et deux cent quatre-vingt-troisième réunions du Comité exécutif

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours

4.1 Projet de politique linguistique

Invité : M. Toussaint Fortin, président du Comité sur la Politique linguistique

Ajournement : Séance de photographie des membres du CA

4.2 Positionnement stratégique

5.- Affaires académiques

5.1 Attribution du statut de professeur associé à madame Jeanne Dorle et à messieurs Louis B. Ferguson, Alain LeMéhauté, Pierre Lemieux et Serge Raynal

5.2 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Julio Valdés

5.3 Émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle

5.4 Protocole d'entente concernant la participation de l'UQO à la création d'un Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Nomination des membres du Comité de santé, sécurité et prévention

6.2 Renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'UQO au 1^{er} juin 2006

6.3 Modification au Règlement sur la promotion d'un environnement sans fumée à l'UQO

7.- Nomination

7.1 Nomination du directeur intérimaire du Module des sciences de l'administration

8.- Période d'information et questions

9.- Dépôt de documents

9.1 Lettre du recteur en date du 3 mai 2006 adressée au maire de la Ville de Gatineau - Objet : Demande de verser à l'UQO un montant équivalent à 50 % des « en lieu de taxes » perçus suite à de nouvelles constructions de l'UQO portées au rôle d'évaluation municipale

9.2 Tableau des présences des membres du Conseil d'administration

9.3 Maîtrise en enseignement secondaire
 - Lettre du MELS - 12 mai 2006
 - Lettre du CAPFE - 12 juin 2006

10.- Prochaine assemblée

11.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la trois centième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Pierrette Gaudreau, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois centième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois centième réunion, les suites régulières ont été données.

Engagement de professeurs

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que deux professeurs engagés par le Conseil d'administration le 23 mai 2006 ont décliné l'offre d'engagement de l'Université. Il s'agit de madame Marie Marchand, à titre de professeure suppléante à demi-temps au Département des sciences administratives, et de madame Nicole Allard, professeure régulière au Département des sciences infirmières. De plus, monsieur Éric Ouellet, auparavant professeur suppléant au Département des sciences administratives auquel le Conseil d'administration a également offert un poste de professeur régulier, a remis sa démission.

3.- Entérinement des décisions des deux cent quatre-vingt-deuxième et deux cent quatre-vingt-troisième réunions du Comité exécutif

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quatre-vingt-deuxième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quatre-vingt-troisième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours

4.1 Projet de politique linguistique

Tel que souhaité par les membres du Conseil d'administration lors de leur réunion du 23 mai 2006, le recteur dépose le projet de *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française* produit par le Groupe de travail sur la politique linguistique mandaté à cet effet. Le recteur demande que ledit projet soit traité confidentiellement jusqu'à ce qu'il soit soumis à la consultation, le cas échéant.

Le président du Groupe de travail, le professeur Toussaint Fortin, est présent et répond aux questions des membres du Conseil d'administration.

Le professeur Fortin mentionne que le projet de politique a fait l'objet de consensus et que le Groupe de travail n'a pas tenu compte des coûts qui seraient associés à l'adoption et à la mise en application de ladite politique.

Les réactions et commentaires des membres présents sont polarisés, ce qui permet de croire que le débat qui s'ensuivra au sein de la communauté universitaire reflétera les discussions qui ont cours à la présente réunion du Conseil d'administration.

Considérant que plusieurs membres du conseil sont absents à la présente réunion, il est convenu de poursuivre les discussions sur le projet de politique à la réunion du Conseil d'administration du mois de septembre.

Le Conseil d'administration pourra ainsi décider de façon éclairée s'il y aura consultation sur le document tel que soumis par le Groupe de travail et s'il n'y aurait pas lieu de l'accompagner d'un certain nombre de balises sur ce qui semblerait inacceptable aux yeux du Conseil d'administration.

Depuis, certains membres du conseil mentionnent qu'il serait intéressant d'y joindre un questionnaire afin d'obtenir un éclairage complémentaire sur la question.

AJOURNEMENT

La réunion est ajournée à 17 h 30 sur proposition de monsieur Étienne Simard pour une séance de photographie des membres du Conseil d'administration.

Sur proposition de monsieur Étienne Simard, la réunion est rouverte à 18 h 00.

Madame Odette Rochefort quitte la réunion.

4.2 Positionnement stratégique

Tel qu'il a été mentionné à la réunion du Conseil d'administration du 23 mai dernier, la Direction colligera les documents nécessaires afin qu'un comité plus restreint du Conseil d'administration puisse reprendre ses discussions sur la planification institutionnelle dès l'automne 2006.

5.- Affaires académiques

5.1 Attribution du statut de professeur associé à madame Jeanne Dorle et à messieurs Louis B. Ferguson, Alain LeMéhauté, Pierre Lemieux et Serge Raynal

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres du Conseil d'administration que la convention collective des professeurs définit le «professeur associé» comme étant la personne qui tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'Assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du Conseil d'administration sont donc invités à statuer sur l'attribution du statut de professeur associé à madame Jeanne Dorle et à messieurs Louis B. Ferguson, Alain LeMéhauté, Pierre Lemieux et Serge Raynal.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 301-CA-4456 concernant l'attribution du statut de professeur associé à madame Jeanne Dorle, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 301-CA-4457 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Louis B. Ferguson, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 301-CA-4458 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Alain LeMéhauté, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 301-CA-4459 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Pierre Lemieux, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 301-CA-4460 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Serge Raynal, laquelle est jointe en appendice.

5.2 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Julio Valdés

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres du Conseil d'administration que la convention collective des professeurs définit le «professeur associé» comme étant la personne qui tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'Assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du Conseil d'administration sont donc invités à statuer sur l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Julio J. Valdés.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 301-CA-4461 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Julio J. Valdés, laquelle est jointe en appendice.

5.3 Émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres du Conseil d'administration que conformément à la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des études a recommandé au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 301-CA-4462 concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

5.4 Protocole d'entente concernant la participation de l'UQO à la création d'un Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que l'UQO participe depuis quelques années aux activités d'un regroupement de chercheurs travaillant sur le développement territorial. Le regroupement est maintenant rendu au stade de l'établissement d'un centre de recherche : le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT). Il s'agit d'un regroupement interuniversitaire et multidisciplinaire qui rassemble les chercheurs rattachés à quatre institutions implantées au cœur même des régions du Québec : l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Rimouski, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'Université du Québec en Outaouais. L'Université du Québec à Rimouski est l'institution tête du regroupement.

La qualité des travaux des chercheurs a été reconnue par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) dans le cadre d'une subvention du programme de regroupements stratégiques qui est un programme majeur de financement de l'infrastructure. La participation des chercheurs de l'UQO au CRDT s'inscrit dans l'importance stratégique qu'a, pour les établissements en région de l'UQ, d'assurer le leadership en recherche dans le domaine du développement territorial. Le protocole d'entente répond, à ce stade du développement du regroupement, à la nécessité de camper dans un document le cadre de la participation des partenaires.

La participation de l'UQO au CRDT implique naturellement des considérations financières que l'on regrette voir intégrées au protocole, car le contexte financier de tout regroupement est sujet à fluctuation. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche se dit d'accord en principe avec le contenu du protocole, mais propose toutefois qu'il soit signé sous réserve que les dispositions ayant des incidences financières soient revues afin de permettre à l'UQO d'appuyer financièrement le Centre dans la mesure de ses moyens, étant entendu par ailleurs que l'UQO entend honorer les engagements qu'elle a pris dans le dossier spécifique du financement du FQRSC.

Le protocole d'entente a des implications budgétaires dans la mesure où l'Université devra contribuer au Centre dans le cadre de la contrepartie de la subvention de regroupements stratégiques du FQRSC. Les contributions seront imputées au Fonds institutionnel de recherche selon les disponibilités du Fonds.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute qu'il souhaite aussi discuter avec les partenaires d'un allègement aux procédures prévues au protocole relativement aux modifications éventuelles aux statuts et règlements dudit Centre.

Le Conseil d'administration est invité à autoriser le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer le Protocole d'entente concernant le CRDT sous réserve des modifications souhaitées.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 301-CA-4463 concernant le Protocole d'entente concernant la participation de l'UQO à la création d'un Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Nomination des membres du Comité de santé, sécurité et prévention

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que tel que prévu à la Politique de santé, sécurité et prévention, elle a invité les syndicats et associations à identifier un membre (deux pour l'Association générale des étudiants) de leur groupe pour composer le Comité de santé, sécurité et prévention.

Tous les groupes ayant maintenant identifié leur membre, le Conseil d'administration est invité à les nommer

officiellement pour un mandat de deux ans. Il reste un membre à être identifié par l'Association générale des étudiants.

Les personnes suivantes siégeront audit Comité jusqu'au 31 mai 2008 :

- madame Line Blais, Syndicat du groupe professionnel;
- monsieur Denis Brochu, Syndicat des professeures et professeurs;
- madame Isabel Côté, Syndicat des chargées et chargés de cours;
- monsieur Marc-André De Blois, Association du personnel administratif;
- madame Sonia Estupinan, Association générale des étudiants;
- madame Carolle Moyneur, Syndicat du personnel de soutien;
- Monsieur Pierre Tessier, Association des cadres.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatién, appuyée par monsieur Étienne Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 301-CA-4464 concernant la nomination de membres du Comité de santé, sécurité et prévention, laquelle est jointe en appendice.

6.2 Renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'Université du Québec au 1^{er} juin 2006

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que lors de sa réunion tenue le 25 mai 2006, l'Assemblée des gouverneurs a adopté la résolution 2006-5-AG-R-89 relative au renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'Université du Québec.

L'Assemblée des gouverneurs demande aux établissements de l'Université du Québec de ratifier par résolution de leur Conseil d'administration le renouvellement desdits contrats d'assurances.

Le Conseil d'administration est donc invité à ratifier le renouvellement, pour la période du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007, des contrats d'assurance salaire avec Desjardins Sécurité financière, d'assurance vie et d'assurance accident-maladie avec Financière Manuvie.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Gaudreau, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 301-CA-4465 concernant le renouvellement des contrats d'assurances collectives de l'Université du Québec au 1^{er} juin 2006, laquelle est jointe en appendice.

6.3 Modification au Règlement sur la promotion d'un environnement sans fumée à l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Conseil d'administration que suite à l'adoption par le gouvernement du Québec de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics, l'Université avait adopté un règlement sur la protection des non-fumeurs, lequel est entré en vigueur le 17 avril 1992. En 1998, le gouvernement amendait la Loi sur le tabac afin de mieux protéger les non-fumeurs.

Comme la Loi le prévoyait en 1998, l'Université a permis l'usage du tabac dans les cafés-bars. Toutefois, dès 2002, l'Université a jugé qu'il était souhaitable de promouvoir un environnement totalement sans fumée et a modifié son règlement en conséquence.

Le gouvernement du Québec a de nouveau modifié sa loi le 31 mai 2006. Afin d'harmoniser notre règlement à la nouvelle loi, des modifications ont été apportées à notre réglementation le 20 mars 2006 (298-CA-4380), principalement à ce qui a trait à l'interdiction d'exploiter un point de vente de tabac sur le campus de l'Université et l'interdiction de fumer à l'extérieur dans un rayon inférieur à neuf (9) mètres des portes.

À ce jour, l'Université n'a pas senti le besoin de nommer des inspecteurs dont un des rôles est d'émettre des amendes aux contrevenants. Toutefois, afin de s'assurer que l'Université ait tous les moyens nécessaires pour appliquer son règlement et la Loi sur le tabac de façon efficace, il est nécessaire de modifier à nouveau ledit règlement. Conséquemment, au lieu de nommer un de ses employés comme inspecteur, l'Université souhaite plutôt que les agents de sécurité jouent ce rôle.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources souhaite que l'article 6.2 du Règlement sur la promotion d'un environnement sans fumée à l'Université du Québec en Outaouais soit amendé comme suit : « L'Université prévoit faire respecter son règlement en sensibilisant les membres de la communauté universitaire et, au besoin, par des mesures administratives et disciplinaires, des mécanismes de surveillance et de gestion des plaintes. Toutefois, si ces moyens sont insuffisants, l'Université peut obtenir les services d'inspecteurs accrédités par le ministère de la Santé et des Services sociaux ».

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 301-CA-4466 concernant la modification au Règlement sur la promotion d'un environnement sans fumée à l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

7.- Nomination

7.1 Nomination d'un directeur intérimaire au Module des sciences de l'administration

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration de la démission de madame Emmanuelle Avon à titre de Directrice intérimaire du Module des sciences de l'administration.

Ce dernier recommande au Conseil d'administration de nommer monsieur Robert Dupré à titre de Directeur intérimaire du Module des sciences de l'administration, et ce, pour la période débutant le 27 juin 2006 et se terminant le 30 septembre 2006.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 301-CA-4467 concernant la nomination du Directeur intérimaire du

Module des sciences de l'administration (monsieur **Robert Dupré**), laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Locaux du CRTL (Centre de recherche en technologies langagières)

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que les négociations devraient bientôt se conclure avec le CNRC et le Bureau de la Traduction pour l'occupation des locaux dans l'édifice F de l'UQO (CRTL). La durée des baux serait de 5 ans et devront être soumis au Conseil d'administration.

Cette dernière ajoute qu'en attendant que le CNRC occupe ses locaux, l'UQO a reçu une demande de Patrimoine Canada pour la location temporaire de quelques locaux, soit du 30 juin au 30 décembre 2006, demande à laquelle l'Université a l'intention de répondre positivement.

De plus, un projet de recherche entre l'Agence de SSSO et le Département des études langagières pourrait amener l'UQO à conclure un bail de location d'espaces avec ladite Agence pour l'occupation de locaux également situés dans l'édifice F (CRTL).

Campus de Saint-Jérôme

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que la Ville de Saint-Jérôme est disposée à céder, à titre gratuit (1 \$), un terrain pour la construction d'un édifice devant abriter le CEUL. Le recteur transmettra une lettre d'intention à la Ville de Saint-Jérôme, laquelle déclenchera les négociations d'un protocole d'entente pour ce faire. L'UQO pourrait prendre possession du terrain le 1^{er} janvier 2007.

Projet de programme de Maîtrise en enseignement secondaire

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente l'analyse préliminaire du CAPFE transmise au doyen des études le 12 juin 2006. Il juge la réaction du CAPFE surprenante et potentiellement biaisée envers l'Université du Québec en Outaouais.

En effet, non seulement le CAPFE voit-il des difficultés majeures avec le projet de programme qui lui a été soumis, il va même jusqu'à s'interroger sur l'opportunité de l'UQO de vouloir répondre aux besoins de son milieu en offrant une formation qualifiante de deuxième cycle et explique que la visite qu'il a réalisée à l'UQO en mars dernier l'aurait amené à constater des lacunes importantes dans l'offre de nos programmes.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche attire l'attention des membres sur le passage de la lettre où il est indiqué que le CAPFE « demeure convaincu qu'un examen plus approfondi révélerait que d'autres aspects importants sont également absents ou peu élaborés ». On est porté ainsi à croire que l'analyse du CAPFE est biaisée puisque l'opinion de ce dernier est déjà orientée avant qu'une analyse soit faite de façon approfondie.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soutient que le projet de programme de Maîtrise de 45

crédits est conforme à nos règlements et répondrait aux besoins criants de l'Outaouais et permettrait ainsi de qualifier les détenteurs de baccalauréats disciplinaires en vertu du *Règlement sur les autorisations d'enseigner* du MELS.

Ce dernier ajoute que la Direction de l'Université poursuivra plus à fond l'analyse du dossier avec les promoteurs afin d'identifier les suites à donner à ce dossier.

Les membres du Conseil d'administration s'inquiètent et s'indignent de la position du CAPFE et invitent le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à faire enquête afin que l'on puisse bien saisir la position du CAPFE.

9.- Dépôt de documents

- 9.1 Lettre du recteur en date du 3 mai 2006 adressée au maire de la Ville de Gatineau - Objet : Demande de verser à l'UQO un montant équivalent à 50 % des « en lieu de taxes » perçus suite à de nouvelles constructions de l'UQO portées au rôle d'évaluation municipale
- 9.2 Tableau des présences des membres du Conseil d'administration
- 9.3 Maîtrise en enseignement secondaire
 - Lettre du MELS - 12 mai 2006
 - Lettre du CAPFE - 12 juin 2006

10.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 18 septembre 2006 à 16 h 30.

11.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 05.

Original signé par :

La présidente, Marlène Thonnard
Le secrétaire, Micheline Bondu